

AVIS D'EXPIRATION DE CONCESSIONS

Le maire de la commune de CONTREXÉVILLE porte à la connaissance des titulaires ou ayants-droits des concessions désignées ci-après sont échues

EMPLACEMENT	N° CONCESSION	FAMILLE
Secteur 7 – travée 3	796	LACROIX
Secteur 7 – travée 3	792	ALTMANN
Secteur 5 – travée 7	650	ENSENAT
Secteur 4 – travée 2	692	PIGENEL
Colombarium B case 7	14	NETO ALVAREZ

Les titulaires ou ayants-droits sont invités à se présenter en mairie (bureau affaires générales) pour faire procéder au renouvellement de ces concessions.

Passé un délai de deux ans à compter de la date du présent avis, sans réponses des titulaires ou ayants-droits les concessions seront réputées en état d'abandon et une procédure de relevage sera engagée.

CONTREXÉVILLE le 15 avril 2025

**Le maire
Luc GERECKE**